



AVIS PUBLIC

Assemblée publique aux fins de consultation

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement numéro 637-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 637-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».
- 2) L'objet du projet de règlement est de modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les services de garderie, ainsi que les usages de garage municipal, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 302.
- 3) Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 17 janvier 2022 à 19h50 à la salle du conseil, au 1661, rue Principale à Saint-Théodore-d'Acton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4) Une copie du projet règlement est disponible ou peut être obtenue sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com.
- 5) Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6) La description plus précise ou l'illustration de ces zones, de ce secteur ou de cette partie peut également être consultée au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 15 décembre 2022.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier

